



Strasbourg, 15 avril 2010

T-PD-BUR (2010) RAP 21

**COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONVENTION
POUR LA PROTECTION DES PERSONNES À L'ÉGARD DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ
DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL [STE 108]
(T-PD)**

21^{ème} réunion du Bureau

Lisbonne, 13-15 avril 2010

RAPPORT ABRÉGÉ

1. Le Bureau du T-PD a tenu sa 21^{ème} réunion du 13 au 15 avril 2010 au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, Centre Nord-Sud à Lisbonne, Portugal. La liste des participants et l'ordre du jour de la réunion figurent respectivement aux annexes I et II de ce rapport.
2. Le Bureau du T-PD adopte l'ordre du jour et prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les derniers développements depuis sa réunion de mars 2010. Mme Regina JENSDOTTIR a repris une autre fonction au sein du Conseil de l'Europe et le poste de Chef de la Division du droit public et privé devrait être repris bientôt. Le sujet de la protection des données fait partie de l'agenda politique : il sera abordé par la Commissaire Reding dans son discours devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 juin 2010. Le Protocole modifiant la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE no. : 127) a été ouverte pour signature.

La Conférence annuelle du Conseil de l'Europe en matière de coopération contre la cybercriminalité organisée a accueilli cette année une session consacrée aux questions du « cloud computing » et du respect de la vie privée.

Un rapport a été préparé par le CRID à cet égard (http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/cybercrime/Documents/Reports-Presentations/2079_reps_IF10_yvespoulet1b.pdf). Le Professeur Yves Poulet, le Directeur du CRID et M. Francesco PIZZETTI, le Président de l'autorité italienne de la protection des données, ont fait partie du panel de la session. Les messages clés rédigés par la conférence, ont souligné l'importance d'assurer que les principes de la Convention 108 soient appliqués mondialement.

M.Jorg POLAKIEWICZ, le chef du service des réformes législatives, résume la conférence des Ministres de la Justice « Moderniser la justice au troisième millénaire », organisée par le Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Istanbul les 24-26 novembre 2010. Des questions sur la sécurité des données personnelles, leur rétention etc. seront abordées pendant les sessions consacrées à l'utilisation des données par le système judiciaire, notamment, dans le cadre de « e-justice ». Le T-PD, qui sera représenté à la conférence par son président, est invité à contribuer à l'élaboration de la résolution à adopter par les Ministres de la Justice à l'issue de la conférence

Le Secrétariat informe également le Bureau que la Convention 108 sera ratifiée par l'Azerbaïdjan au courant du mois de mai, portant ainsi le total des ratifications de cet instrument à 42.

3. Le Bureau du T-PD prend note de l'information relative à l'organisation de la célébration du 30^{ème} anniversaire de la Convention 108. Un projet de célébration a été préparé par le secrétariat et une demande de contributions volontaires a été déposée à la représentation permanente du Royaume-Uni auprès du Conseil de l'Europe. Le secrétariat collabore étroitement avec le Ministre de la Justice et du maintien de l'ordre de la Hongrie en vue d'une organisation de la conférence en juin 2011 pendant la présidence hongroise de l'Union Européenne. Une réunion afin de discuter des modalités de la célébration du 30^{ème} anniversaire pendant la journée de la protection des données en 2011 est prévue entre l'ambassadeur du Conseil de l'Europe à Bruxelles, M. Torbjørn FROYSNES et le cabinet de Mme Reding.
4. Le Bureau du T-PD examine les amendements rédigés par M. Karel Neuwirt, le Commissaire de la protection des données du Conseil de l'Europe, à la résolution de 1989 instituant un système de protection des données pour les dossiers de données personnelles du Conseil de l'Europe, et formule les propositions d'amendement concernant la gestion des dossiers des données personnelles et le statut du Commissaire que le Bureau décide de soumettre au service juridique du Conseil de l'Europe. Les amendements proposés et l'avis de service juridique feront l'objet de discussions lors de la 26^{ème} réunion plénière en vue de soumettre le texte révisé de la résolution à une adoption.
5. Le Bureau examine la demande d'avis relative à l'application de la Convention 108 formulée par la Commission Internationale de l'Etat Civil concernant le projet de Convention sur l'utilisation de la plateforme de communication internationale de données d'état civil par voie électronique et décide de solliciter Mme Catherine Pozzo Di Borgo, représentante de la France auprès du T-PD, en vue de la rédaction de l'avis.
6. Le Bureau prend note du projet de recommandation sur les mesures de protection et de promotion des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux et du projet de recommandation sur la protection des droits de l'homme dans le cadre des moteurs de recherche, tous les deux étant préparés par la division média du Conseil de l'Europe en vue d'une adoption par le Conseil des Ministres, et décide de solliciter Mme Veronika Žuffová–Kuncová , représentante de la République de Slovaquie auprès du T-PD, en vue de l'examen des projets du point de vue des principes établis par la Convention 108, ainsi que d'autres instruments du Conseil de l'Europe ou projets d'instrument en matière de protection des données à caractère personnel.
7. Le Bureau du T-PD poursuit la discussion des commentaires soumis, notamment, par les délégations nationales du Comité européen de la coopération juridique (CDCJ) sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage. Le Bureau finalise la 5^{ème} lecture du projet de recommandation et décide de demander au T-PD et aux observateurs de soumettre leurs commentaires sur la version finalisée. Les commentaires reçus vont être examinés pendant la 26^{ème} réunion plénière du T-PD en vue de l'adoption du projet de recommandation par le T-PD.

8. Le Bureau examine le projet de rapport explicatif sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage au vue des commentaires soumis. Il apporte certaines modifications au texte du rapport explicatif et décide de poursuivre le travail sur les commentaires par la voie écrite. Le texte ainsi finalisé sera disponible avant la 26ème réunion plénière. Le Bureau du T-PD prend note des règles et pratiques du Conseil de l'Europe en matière d'adoption des recommandations par le Conseil des Ministres, ne nécessitant pas d'adoption formelle de l'exposé des motifs, le dernier sera donc finalisé en consultation avec le Bureau du T-PD et les experts et publié ensuite sous la responsabilité du secrétariat.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU BUREAU

AUSTRIA/AUTRICHE

Eva Souhrada-Kirchmayer, [*First Vice-Chair of the T-PD*], Head of the data protection division, Federal Chancellery,

CZECH REPUBLIC/RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Hana Štěpánková, Head of the Press Department, Spokeswoman, Office for Personal Data Protection,

ITALY/ITALIE

Alessandra Pierucci, Civil Servant at the Italian Data Protection Authority, Garante per la Protezione dei Dati Personali,
Excused / excusée

Clizia D'Agata, Substitute representative of Ms. Alessandra Pierucci / Représentant remplaçante de Mme Alessandra Pierucci, Service for Community and International Matters of the Italian Data Protection Authority, Garante per la Protezione dei Dati Personali,

PORTUGAL

João Pedro Cabral, [Chair of the T-PD], Directorate General of Justice Policy, Ministry of Justice,

ROMANIA/ROUMANIE

George Grigore, Department of European Integration, and International Affairs - Romanian DPA

SWITZERLAND/SUISSE

Jean-Philippe Walter, [*Second Vice-Chair of the T-PD*], Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), Chancellerie fédérale,

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Kevin Fraser, Head of EU Data Protection Policy, Ministry of Justice,
Excused / excusé

EXPERTS SCIENTIFIQUES

Jean-Marc Dinant, Docteur in informatique, Maître de conférence à l'Université de Namur,

Yves Pouillet, Directeur du CRID (Centre de Recherches Informatique et Droit, Faculté de Droit,

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Hana Pecháčková, Directorate General Justice, Freedom and Security, D5 Data Protection Unit,

SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

Direction des activités normatives

Law reform Department / Département des Réformes législatives

Jörg Polakiewicz, Head of the Department / Chef du Service

Tel. : +33 3 88 41 2919, Jorg.polakiewicz@coe.int

[Public and private law Division / Division du droit public et privé](#)

Kateryna Gayevska, Secretary of the TPD-BUREAU / Secrétaire du T-PD-BUREAU ;

Tel. : +33 3 88 41 2127, kateryna.gayevska@coe.int

Lucy Ancelin, Assistant / Assistante

Tel.: +33 3 88 41 2204, lucy.ancelin@coe.int

Christiane Weltzer, Assistant / Assistante

Tel. : +33 3 90 21 4530, Fax : +33 3 90 21 56 48, christiane.weltzer@coe.int

Excused / Excusée

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. COMMUNICATION DU SECRÉTARIAT

- Rapport abrégé 20^{ème}
T-PD-BUR
Nouveau Rapport abrégé de la 20^{ème} réunion du T-PD-BUR (Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n°108]), (2-4 mars 2010)

4. 30E CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES DE LA JUSTICE, ISTANBUL, 24 – 26 NOVEMBRE 2010 : *Moderniser la justice au troisième millénaire* :

- *une justice transparente et efficace*
- *les prisons dans l'Europe d'aujourd'hui*

Action requise : Le Bureau du T-PD va discuter de la nomination d'un représentant du T-PD à cette conférence et des éléments qui pourraient faire partie de la résolution à adopter lors de cette conférence.

5. PREPARATION DE LA 26EME REUNION PLENIERE DU T-PD EN JUIN

Action requise : Le Bureau du T-PD va discuter les points ci-dessous à ajouter au projet de l'ordre du jour de la 26ème réunion plénière.

- Projet de résolution
Nouveau Projet de résolution instituant un système de protection des données pour les dossiers de données personnelles du Conseil de l'Europe (projet préparé par Karl Neuwirt, Commissaire de la protection des données du Conseil de l'Europe)
- T-PD (2010) 01
Nouveau Amendements proposés sur le règlement intérieur du T-PD
- T-PD(2010)OJprov
Nouveau Projet d'ordre du jour de la 26^{ème} réunion plénière

6. OPINIONS DU T-PD REQUISES :

Action requise : Le Bureau du T-PD va désigner un rapporteur qui préparera une opinion sur les documents suivants :

- **Nouveau** Projet de recommandation sur les mesures de protection et de promotion des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux
- **Nouveau** Projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche
- **Nouveau** Projet de Convention sur l'utilisation de la plateforme de la Commission Internationale de l'État Civil de communication internationale de données d'état civil par voie électronique

7. ORGANISATION DE LA CELEBRATION DU 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION 108

Action requise : Le Bureau du T-PD prendra note de l'information de la part du Secrétariat concernant l'organisation du 30^{ème} anniversaire de la Convention 108, et discutera de l'éventuelle implication du T-PD à l'organisation de ces événements.

8. PROFILAGE

Action requise : Le Bureau finalisera la 6^{ème} révision du projet de recommandation à la vue des commentaires soumis par le Comité Européen sur la coopération juridique (CDCJ) et du Service du Conseil Juridique du Conseil de l'Europe.

Le Bureau examinera les commentaires soumis sur le Projet de rapport explicatif sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage en vue de la préparation d'un texte final.

- T-PD (2008) 01 Etude sur l'application de la Convention 108 au mécanisme c profilage
- T-PD-BUR (2009) 02 Rev 5 **Nouveau** Projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage tel que résultant de la 20^{ème} réunion du bureau du T-PD (2-4 mars 2010)
- T-PD-BUR (2010) 01 Mos
T-PD-BUR (2010) 01 Eng Commentaires sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage (compilation des commentaires du CDCJ et du T-PD)
- T-PD-BUR (2010) 05 Mos **Nouveau** Commentaires sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage

- CDCJ (2010) 07 Mos Commentaires reçus des délégations du CDCJ sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage
- T-PD-BUR (2010) 02 Projet de rapport explicatif sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage
- T-PD-BUR (2010) 04 Mos
Nouveau Commentaires sur le Projet de rapport explicatif sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage

9. DATES DE LA PROCHAINE REUNION DU T-PD-BUR EN 2010